

SECTIONS	PUBLICS CONCERNES	CATEGORIES	JOURS/HORAIRES	LIEUX D'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS 2017/2018		Hors Bagneux	REDUCTIONS	DOCUMENTS A FOURNIR		EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES						
									Nouveau	Renouvellement							
NANBUDO KARATE	ENFANTS PARENTS	Tous publics: entraînement simultané enfants et adultes	Lundi et Jeudi de 19h à 20h	Dojo Olivier Pierre Goin	Pour les parents 1h de cours/sem	138 €	+ 30€										
					Pour les enfants 1h de cours /sem	138 €											
					Pour le 1er parent 2h de cours/sem	215 €											
					Pour le 2ème parent 2h de cours /sem	138 €											
					Pour les enfants 2h de cours/sem (UNIQUEMENT si au moins un des parents s'inscrit)	138 €											
	ENFANTS ET ADOS	6/7ans (moins de 6 ans avec l'accord du professeur)	Lundi et Mercredi de 19h à 20h	-12 ans	164 €												
				Ados 12/15 ans et enfant de niveau avancé (à voir avec le professeur)	Lundi et Jeudi de 19h à 20h (+ Samedi entraînement à thème voir avec le professeur)	12 à 18 ans + étudiants						195 €					
	ADULTES à partir de 16 ans	Adultes tous niveaux et ados qui le souhaitent (à voir avec le professeur)	Lundi et Jeudi de 20h à 22h Samedi 9h30 à 11h	Dojo Olivier Pierre Goin	Adultes + 18ans 3 ou 5 cours/sem	236 €											
<i>N.B: Cours adultes, modulation de l'intensité des cours en fonction des niveaux et des souhaits: débutants, pratiquants souhaitant s'entraîner doucement, ou au contraire approche très physique</i>																	
Entraînement à thème pour tous (stage, kata, préparation, démonstration, compétitions...) calendrier consultable sur le site internet de la section		Dimanche de 10h à 12h															
Retraités		Lundi et Jeudi de 19h à 20h ou de 20h à 22h	Retraités 2 cours/sem				164 €										

Horaires, installations sportives et cotisations :

Les horaires, les lieux d'entraînement et les montants des cotisations sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés pour diverses raisons en début ou en cours de saison.

La cotisation :

La cotisation est due pour la saison entière (septembre/juin) et n'est pas remboursable, ni même au prorata (Sauf cas extrêmes, sérieux, justifiés et soumis très tôt à l'administration- à dater du 31 décembre, aucun remboursement possible quel qu'en soit le motif).